

PUBLICATION | SEP 2026

ECOWAS Policy Analysis Series

*Vers une justice climatique transitionnelle
et prospective: le rôle de la CEDEAO dans la
consolidation de l'intégration régionale*

Par Sphesihle Mchunu

DROITS ET AUTORISATIONS

Cet ouvrage est disponible sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0) <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0>. Cette licence permet aux utilisateurs de distribuer, de remixer, d'adapter et de transformer le contenu sur tout support ou format, à des fins non commerciales uniquement, et à condition que le créateur soit dûment crédité.

AVERTISSEMENT

Cette publication a été réalisée dans le cadre du projet « Appui à la Commission de la CEDEAO pour le développement organisationnel » à la demande du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et mise en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). Le contenu des publications ne reflète pas nécessairement la position officielle de la GIZ ou du gouvernement allemand. La GIZ et le BMZ déclinent toute responsabilité quant au contenu des sites web externes référencés dans cette publication.

Cet article fait partie de la Série d'analyses des politiques de la CEDEAO (EPAS), une initiative mettant en lumière les points de vue des leaders d'opinion et des chercheurs africains sur la CEDEAO. L'EPAS vise à examiner de manière critique l'évolution de la CEDEAO au cours des cinq dernières décennies, du point de vue des universitaires et des citoyens, et à contribuer à une vision prospective de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. La série EPAS est coordonnée par l'Africa Policy Research Institute dans le cadre du projet « Appui à la Commission de la CEDEAO pour le développement organisationnel ». Ce projet est mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour le compte du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

INTRODUCTION

Le changement climatique en Afrique de l'Ouest constitue non seulement une crise environnementale, mais aussi une crise de justice sociale, menaçant gravement la paix, la sécurité et le développement. La fréquence et l'intensité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes n'épargnent pas les sociétés: elles sont marquées par des inégalités historiques, une division sexuelle du travail et un accès inégal au pouvoir et aux ressources. Ces inégalités structurelles déterminent en grande partie qui souffre, qui se relève et qui bénéficie des efforts de reconstruction. Les femmes, qui assument une part disproportionnée de l'agriculture de subsistance dans toute la région, sont donc systématiquement surexposées aux conséquences néfastes du changement climatique.

Si les politiques climatiques continuent de considérer le genre comme une variable accessoire, les efforts d'adaptation et de transition reproduiront les exclusions mêmes qu'ils sont censés corriger. L'écologie politique féministe souligne que cette vulnérabilité différentielle découle de rapports de pouvoir profondément enracinés et de hiérarchies sociales sexistes (Elmhirst, 2015). Par exemple, des données récentes des Nations Unies indiquent qu'environ 80 % des personnes déplacées par des catastrophes liées au climat sont des femmes. Par conséquent, lorsque les politiques de gestion des catastrophes et d'adaptation ignorent ces dimensions sexistes, elles risquent de renforcer les inégalités existantes (Mainu, 2022).

La CEDEAO a joué un rôle central dans l'intégration régionale et la gestion des catastrophes en Afrique de l'Ouest. Cependant, face à l'aggravation des risques climatiques, il est possible d'intégrer les principes d'une justice transitionnelle prospective à la gouvernance climatique régionale. Cette justice transitionnelle prospective, telle que définie par des chercheurs comme Brankovic (2023), étend la logique de la justice transitionnelle traditionnelle au-delà des contextes post-conflit pour englober les préjudices structurels, en mettant l'accent sur la prévention et la transformation des relations sociopolitiques à l'origine de la vulnérabilité. Il est important de souligner que cette perspective ne remet pas en cause les efforts actuels de la CEDEAO. Au contraire, elle complète son mandat en garantissant que l'intégration et l'action climatique soient éclairées par la justice, tournées vers l'avenir et socialement transformatrices.

De plus, Brankovic suggère que la justice transitionnelle prospective ne doit pas être perçue comme un modèle de justice automatique, mais comme un ensemble d'aspirations normatives et procédurales qui doivent composer avec des inégalités profondément ancrées, une gouvernance contestée et des barrières structurelles. Appliquée à la gouvernance climatique, la

« À l'échelle mondiale, la gouvernance climatique a commencé à institutionnaliser des solutions aux vulnérabilités structurelles. »

justice transitionnelle prospective met l'accent sur la transformation institutionnelle, les réparations et la participation inclusive ; toutefois, ces objectifs doivent être examinés de manière critique au regard des réalités ouest-africaines, notamment les capacités étatiques inégales, l'exclusion fondée sur le genre et les contraintes politiques. Cette perspective remet en question l'optimisme conventionnel entourant les « transitions justes » et redéfinit la justice comme un processus continu et conflictuel plutôt que comme un résultat figé.

À l'échelle mondiale, la gouvernance climatique a commencé à institutionnaliser des solutions aux vulnérabilités structurelles. La décision de la COP27 d'établir des mécanismes dédiés et un Fonds pour la réparation des pertes et dommages a marqué une étape importante vers la reconnaissance de la nécessité d'un financement réparateur au sein du régime climatique (McDonnell, 2023). Cependant, la stabilité et la pérennité de ces mécanismes multilatéraux demeurent fragiles. Le récent retrait des États-Unis du Conseil d'administration du Fonds et de l'Accord de Paris, sous la nouvelle administration américaine, renforce cette fragilité. De telles actions érodent la confiance dans le partage mondial des responsabilités, témoignent d'un déclin de l'engagement politique des principaux émetteurs et du financement international global pour le climat, et accroissent le risque que le Fonds n'ait qu'une portée insuffisante, illustrant ainsi la facilité avec laquelle les ambitions réparatrices peuvent être compromises.

Une justice transitionnelle tournée vers l'avenir repense la gouvernance climatique pour faire face à ces fragilités institutionnelles. Plutôt que de s'appuyer uniquement sur la conformité ou la bonne volonté au niveau mondial, ce cadre privilégie la non-réurrence, les mécanismes de redistribution et les réformes institutionnelles élaborées aux niveaux local et régional. Appliqué à la CEDEAO, cela implique de développer des structures résilientes telles que des fonds d'adaptation intégrant la dimension de genre, des mécanismes régionaux de réparation et une gouvernance participative dans l'adaptation au changement climatique, capables de fonctionner indépendamment de l'instabilité de la gouvernance internationale. En institutionnalisant la justice au sein de ses propres systèmes de gouvernance, la CEDEAO peut garantir la pérennité de l'équité climatique et de l'intégration régionale, même en cas d'échec des accords multilatéraux.

Ce papier propose que la CEDEAO adopte un cadre de justice transitionnelle prospectif pour la gouvernance climatique, mettant explicitement en avant l'égalité des genres et la solidarité régionale. Dans le contexte ouest-africain, les injustices passées renvoient aux inégalités structurelles, notamment en matière de gouvernance des ressources, d'accès à la terre et de prise de décision, qui ont longtemps marginalisé les femmes et

les communautés rurales. Face à l'évolution des alliances géopolitiques et à l'instabilité du financement mondial de la lutte contre le changement climatique, la CEDEAO doit consolider son architecture régionale de justice en l'ancrant dans une gouvernance de l'adaptation au changement climatique adaptée au contexte. Par ailleurs, l'engagement de la CEDEAO dans les cadres climatiques internationaux devrait compléter, et non déterminer, les priorités régionales. Ceci lui permet d'obtenir un soutien prévisible pour son programme, tout en menant une transition énergétique sensible au genre et axée sur la justice, qui s'attaque à la récurrence des injustices structurelles.

La CEDEAO a été la première Communauté économique régionale (CER) africaine à adopter une directive sur l'évaluation de la dimension de genre dans les projets énergétiques. Cette directive vise à intégrer les femmes et les groupes marginalisés dans la prise de décision en matière d'énergie et à les protéger des impacts du changement climatique. L'initiative « Renforcement des capacités pour une reconstruction en mieux » du Cap-Vert a mis en lumière le rôle actif des femmes et leur participation aux processus décisionnels (Barros, 2020). Cependant, peu d'éléments probants attestent de l'efficacité de ce plan pour accroître la participation et l'inclusion des femmes dans ces processus, quelle que soit la définition de l'« inclusion », et les résultats de cette initiative n'ont pas été systématiquement documentés. De même, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ont instauré des quotas de genre pour renforcer la gouvernance des risques de catastrophe. Toutefois, les effets concrets de ces mesures restent incertains. Ces exemples témoignent de l'attention croissante portée par la CEDEAO aux dimensions de genre des catastrophes liées au climat. Ils soulignent également la nécessité d'une évaluation critique et d'un suivi rigoureux pour garantir que les politiques sensibles au genre se traduisent par une participation effective.

Un cadre de justice transitionnelle ouest-africain pour le changement climatique devrait examiner comment la CEDEAO peut remédier aux injustices historiques tout en tirant parti des mécanismes de justice transitionnelle pour promouvoir un avenir plus équitable pour les communautés régionales. Le concept d'« intégration de l'avenir », qui désigne les mesures prises pour prévenir la répétition des violations passées des droits humains, offre une perspective d'analyse utile (Lewis et al., 2023). Il est important de reconnaître que les processus de justice transitionnelle post-conflit en Afrique de l'Ouest, tels que ceux mis en œuvre au Libéria et en Sierra Leone, étaient eux-mêmes multidimensionnels et tournés vers l'avenir. Le cadre proposé dans ce papier, cependant, adapte ces principes spécifiquement à la gouvernance climatique. Ce papier considère la justice tournée vers l'avenir non pas comme une mesure unique, mais comme le résultat intégré de mécanismes conçus pour anticiper les dommages liés au climat et intégrer l'égalité des sexes et l'équité sociale dans la prise de décision régionale.

Les processus de justice transitionnelle, guidés par une vision d'avenir, permettraient de remédier aux injustices historiques tout en intégrant des processus économiques, politiques, sociaux et culturels plus larges dans un cadre de justice climatique inclusif. Ces processus comprennent des initiatives de réforme agraire, des politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, des programmes de réhabilitation communautaire après une catastrophe et des stratégies locales de réduction des risques

de catastrophe. Cette approche met l'accent sur la raison d'être d'un mécanisme ou d'une politique. Par exemple, il s'agit d'expliquer « pourquoi » une politique de redistribution des terres ou un programme d'énergies renouvelables sont nécessaires pour corriger les inégalités structurelles, avant de se concentrer sur « comment » une telle politique pourrait être mise en œuvre. En privilégiant les résultats en matière de justice plutôt que les formalités procédurales, la CEDEAO peut garantir que ses interventions non seulement réparent les préjudices passés, mais favorisent également l'intégration régionale.

La CEDEAO devrait également collaborer avec le secteur minier et des matériaux afin de garantir l'exhaustivité de son cadre de justice climatique. L'Afrique possède de vastes réserves de minéraux critiques, essentiels à une transition énergétique juste. La Stratégie africaine pour les minéraux verts souligne que l'Afrique se trouve au « carrefour de la transition énergétique mondiale et de la transformation numérique ». À travers cette stratégie, l'UA insiste sur l'importance de la valorisation et de la gestion durable des ressources pour la prospérité du continent. Cependant, le secteur minier reproduit souvent les inégalités existantes. À cet égard, les acteurs de la société civile affirment qu'une transition climatique juste doit intégrer les dimensions de genre, une gouvernance équitable des ressources et des considérations climatiques justes.

En pratique, la CEDEAO pourrait renforcer son mécanisme de partage des bénéfices dans les projets d'exploitation des minéraux critiques. Cela implique d'imposer aux entreprises minières des obligations contractuelles les contraignant à allouer une partie de leurs profits aux communautés affectées, à investir dans les infrastructures locales, à financer des entreprises dirigées par des femmes ou à soutenir des initiatives dans les domaines de l'éducation et de la santé. De même, il s'agirait de renforcer la valorisation régionale des ressources afin de créer des emplois, notamment par des investissements dans les industries locales de transformation des minéraux en Afrique de l'Ouest, pour une valorisation accrue et une gestion durable des ressources. Cependant, cette stratégie exige des investissements substantiels, des infrastructures importantes et une coordination réglementaire qui pourraient s'avérer difficiles à mettre en œuvre dans tous les États membres de la CEDEAO.

RECOMMANDATIONS

La CEDEAO se situe à un carrefour crucial du leadership régional, de la promotion de l'égalité des sexes et de la gouvernance climatique. En adoptant un cadre de justice climatique transitoire, tourné vers l'avenir et sensible au genre, le bloc régional peut transformer ses engagements normatifs en résultats concrets pour les femmes et les communautés d'Afrique de l'Ouest les plus vulnérables aux impacts climatiques. Ce document formule les recommandations suivantes afin de transformer les inégalités structurelles existantes en Afrique de l'Ouest en opportunités de développement inclusif.

- **La CEDEAO devrait mettre en œuvre une stratégie minière sensible au genre:** le bloc doit élaborer un ensemble de lignes directrices institutionnelles exigeant de ses États membres qu'ils pratiquent une exploitation minière inclusive et respectueuse de l'environnement. Une certification régionale des minéraux verts, encourageant la création d'emplois dans les communautés locales et le développement de fonds

pour le développement des femmes, constituerait un moyen de concrétiser la justice climatique dans les industries extractives et viendrait compléter la Stratégie africaine pour les minéraux verts.

- **La création d'un Fonds régional d'adaptation au changement climatique pour les femmes:** la CEDEAO devrait s'appuyer sur ses structures de financement existantes, telles que la Banque de la CEDEAO pour l'investissement et le développement (BCID). Plutôt que de créer une institution entièrement nouvelle, ce fonds pourrait financer des projets d'adaptation concrets menés par des femmes, notamment des systèmes de protection côtière avec leur participation ou l'irrigation solaire pour les agricultrices. Un financement initial pourrait provenir de partenaires régionaux au développement, tels que les États membres de la BCID, la Banque africaine de développement et les fonds spéciaux mandatés par la CEDEAO. En orientant les ressources financières vers la formation professionnelle et des initiatives d'adaptation directe, ce Fonds apporterait un soutien tangible aux femmes touchées par le changement climatique, tout en contribuant à la réalisation des objectifs plus larges de la CEDEAO en matière d'égalité des sexes et de résilience régionale.

BIBLIOGRAPHIE

Arora-Jonsson, S., 2011. Virtue and vulnerability: Discourses on women, gender and climate change. *Global environmental change*, 21(2), pp.744-751.

Banque africaine de développement (BAD). (2008). « Perspectives économiques de l'Afrique de l'Ouest 2018 ». Groupe de la Banque africaine de développement.

Barros, C., 2020. Gender Situation Analysis and Gender Action Plan (GAP 2016-2020) in the context of EU–Cabo Verde cooperation. Brussels: EEAS.

Brankovic, J., 2023. Transitional and Climate Justice: New Opportunities for Justice in Transition. *International Journal of Transitional Justice*, 17(2), pp.185-191.

Brankovic, J. and Robins, S., 2025. Mainstreaming Popular Participation in Transitional Justice: Lessons from Multilateral, State, and Civil Society Actors in the Gambia and Somalia.

CEDEAO. 2015. Acte additionnel de la CEDEAO relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans la région de la CEDEAO

CEDEAO. 2017. Directive de la CEDEAO sur l'évaluation de l'égalité des sexes dans les projets énergétiques.

Corfee-Morlot, J., Parks, P., Ogunleye, J. and Ayeni, F., 2019. Achieving Clean Energy Access in Sub-Saharan Africa case study prepared for the OECD project Financing Climate Futures

Fakier, K., 2018. Women and renewable energy in a South African community: Exploring energy poverty and environmental racism. *Journal of International Women's Studies*, 19(5), pp.165-176.

Feenstra, M. and Özerol, G., 2021. Energy justice as a searchlight for gender-energy nexus: Towards a conceptual framework. *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, 138, p.110668.

Götzmann, N. and c, N., 2021. Embedding gender-responsive approaches in impact assessment and management. *Impact Assessment and Project Appraisal*, 39(3), pp.171-182.

Götzmann, N., Martignoni, J.B., Meyersfeld, B. and Kaur, H., 2022. From formalism to feminism: Gender, business, and human rights. *Business and Human Rights Journal*, 7(1), pp.1-11.

Harvard International Review (HIR). 2025. Women at Risk: The Gendered Dimension of Climate Change and Migration in West Africa.

Hughes, K.M., 2020. Climate and gender justice in Sub-Saharan Africa: Emerging trends post-Paris 2015. *Wis. Int'l LJ*, 38, p.197. Johnson, O., et al, 2020. Intersectionality and Energy Transitions: A Review of Gender, Social Equity, and Low- Carbon Energy, 70:101774 *Energy Research & Social Science* 1, 2.

Itriago, M.L., 2025. The Gendered Impacts of Climate Crisis in the Sahel: An Urgent Call for Climate-Resilient Livelihoods. Humanitarian Practice Network.

Keenan, J.C., Kemp, D.L. and Ramsay, R.B., 2016. Company-community agreements, gender, and development. *Journal of Business Ethics*, 135, pp.607-615.

Mainu, M.D., 2022. Gender and climate change: migration as an act of agency among women from the northern regions of Ghana.

Makan, A., 1995. Power for women and men: towards a gendered approach to domestic energy policy and planning in South Africa. *Third World Planning Review*, 17(2), p.183.

McDonnell, S., 2023. The COP27 decision and future directions for loss and damage finance: Addressing vulnerability and non-economic loss and damage. *Review of European, Comparative & International Environmental Law*, 32(3), pp.416-427.

Newell, P. and Mulvaney, D., 2013. The political economy of the 'just transition'. *The Geographical Journal*, 179(2), pp.132-140.

Obonyo, R., 2021. Push for Renewables: How Africa is Building a Different Energy Pathway. Africa Renewal.

Protocole, K., 1997. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Protocole de Kyoto, Kyoto, 19(8), pp.1-21.

Romeri-Lewis, N., Neuffer, T. and Haacke, R., 2023. Gender-Mainstreaming in Transitional Justice. In *The Palgrave Encyclopedia of Global Security Studies* (pp. 603-612). Cham: Springer International Publishing.

Tax Justice Network Africa (TJNP). 2024. CSO's Demand Stronger Role for Local Communities in Africa's Mineral Value Chain.

Union africaine (2024). Stratégie africaine pour les minéraux verts : stratégie de l'Union africaine pour une transition juste et un avenir décarboné

Wiese, K., 2020. Energy 4 all? Investigating gendered energy justice implications of community-based micro-hydropower cooperatives in Ethiopia. *Innovation: The European Journal of Social Science Research*, 33(2), pp.194-217.

World Health Organization, 2022. Tracking SDG 7: The Energy Progress Report 2022.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Sphehile Mchunu est étudiante en master de recherche (MPhil) en justice et transformation à l'Université du Cap. Ses recherches portent sur les approches féministes des politiques relatives au changement climatique et à la gouvernance régionale africaine.



L'Africa Policy Research Institute (APRI) est un think tank africain indépendant et non partisan. Il mène des recherches sur des enjeux majeurs liés aux politiques publiques concernant les pays africains et le continent dans son ensemble. APRI contribue à éclairer les processus d'élaboration des politiques de l'Allemagne et de l'Union européenne à l'égard de l'Afrique. Par ailleurs, APRI propose des pistes d'action aux décideurs africains et aux acteurs de la société civile.

Mentions légales

APRI - Africa Policy Research
Institute gGmbH
Prinzenstrasse 85D
10969 Berlin
Allemagne

Directeur exécutif

Dr. Olumide Abimbola
Contact: Dr. Amandine Gnanguénon,
Chercheur principal et responsable du
programme Géopolitique et géoéconomie
Email: agnanguenon@afripoli.org

Licence

Cet ouvrage est disponible sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0) <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0>